

**FR**

**FR**

**FR**



COMMISSION EUROPEENNE

Bruxelles, le 21.10.2010  
COM(2010) 587 final

**RAPPORT DE LA COMMISSION**  
**21<sup>e</sup> RAPPORT ANNUEL SUR LA MISE EN ŒUVRE**  
**DES FONDS STRUCTURELS (2009)**

SEC(2010) 1230

## TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction.....	3
2.	Analyse de la mise en œuvre.....	4
3.	Cohérence et coordination.....	8
4.	Évaluations.....	9
5.	Contrôles.....	10
6.	Comités assistant la Commission.....	12

## RAPPORT DE LA COMMISSION

### 21<sup>e</sup> RAPPORT ANNUEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DES FONDS STRUCTURELS (2009)

Le présent rapport est présenté conformément à l'article 45, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 1260/1999 du Conseil portant dispositions générales sur les Fonds structurels. Il couvre les activités liées aux aides des Fonds structurels 2000-2006 au cours de l'année 2009.

Le document de travail des services de la Commission (joint au présent rapport) fournit de plus amples détails.

#### 1. INTRODUCTION

L'année 2009 a été la dixième année de mise en œuvre des programmes et des projets des Fonds structurels relevant de la période de programmation 2000-2006. Au total, 718<sup>1</sup> programmes opérationnels ont été gérés en 2009.

Les États membres et les régions dont les programmes présentent des taux de réalisation élevés ont pu commencer à en préparer la clôture. Le cadre général de clôture des aides des Fonds structurels 2000-2006 a été mis en place par la décision C(2006) 3424 adoptée par la Commission en 2006 et modifiée par les décisions C(2008) 1362 et C(2009) 960 de la Commission.

Dans le contexte de la crise financière et du plan de relance économique proposé par la Commission, une prorogation de six (ou douze) mois par programme a été accordée aux États membres qui ont opté pour cette solution. En tout, la date limite d'éligibilité de 385 programmes a été repoussée. Cette flexibilité devrait permettre une utilisation complète des fonds octroyés en répondant aux problèmes inattendus d'absorption des fonds rencontrés par les programmes et devrait, dès lors, permettre d'atteindre les objectifs de ces derniers.

Outre la mise en œuvre des programmes et projets des Fonds Structurels 2000-2006 et la préparation de leur clôture, la Commission a également participé activement en 2009 à la mise en œuvre de 434 programmes (317 programmes du FEDER et 117 programmes du FSE)<sup>2</sup> pour la période 2007-2013.

Afin de pouvoir établir la valeur ajoutée de la politique européenne de cohésion, la Commission a continué de procéder à l'évaluation ex post des objectifs 1 et 2 pour la période 2000-2006. Le rapport de synthèse de l'évaluation ex post a été publié en avril 2010<sup>3</sup>. En outre, les évaluations ex post pour les initiatives européennes URBAN et INTERREG, lancées en 2008, ont été publiées en juin 2010. L'évaluation

---

<sup>1</sup> 226 au titre des objectifs 1 et 2, 47 au titre de l'objectif 3, 12 programmes IFOP (hors objectif 1), 81 programmes INTERREG, 71 URBAN, 27 EQUAL, 73 LEADER+ et 181 programmes d'action innovants.

<sup>2</sup> Voir la communication sur les résultats des négociations concernant les stratégies et programmes pour la période de programmation 2007-2013.

<sup>3</sup> Publié sur: [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docgener/evaluation/expost\\_reaction\\_en.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/evaluation/expost_reaction_en.htm)

ex post de l'initiative européenne EQUAL a été lancée début 2009 et ses résultats préliminaires ont été présentés début 2010. Concernant l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP), l'évaluation ex post a été réalisée en 2009. En 2009, la Commission a également lancé l'évaluation ex post de Leader+.

L'échange d'expériences a été encouragé, notamment par l'intermédiaire de réseaux interrégionaux et urbains et de la conférence «Les régions, actrices du changement économique: travailler en réseau pour des résultats», lors de laquelle des prix «RegioStars» ont été décernés pour la deuxième fois à des projets innovants mettant en œuvre des bonnes pratiques.

En octobre 2009, la Commission a organisé avec le Comité des régions les JOURNEES PORTES OUVERTES de la «Semaine européenne des régions et des villes». L'événement a attiré plus de 6 000 participants.

La présidence suédoise a organisé une conférence de deux jours sur le partenariat et le dialogue social au sein du Fond social européen. Cette conférence était axée sur le rôle crucial de l'engagement des partenaires sociaux au FSE et leur engagement dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de relance nationaux.

## **2. ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE**

### **2.1 Exécution budgétaire**

#### **2.1.1. FEDER**

L'année 2009 a été une excellente année en ce qui concerne l'exécution budgétaire. Le taux global de réalisation des paiements a atteint 100 % de la dotation annuelle en crédits de paiement, avec 4,1 milliards d'euros octroyés aux États membres pour des programmes et projets régionaux. Tandis que l'exécution des crédits de paiement pour l'objectif 1 (3,1 milliards d'euros) a été plus importante qu'initialement prévu (187 millions d'euros de plus), les paiements pour l'objectif 2 et les programmes INTERREG ont été moins élevés que ce que prévoyait le budget initial pour 2009 (respectivement 575 millions d'euros et 334 millions d'euros ont été versés). 53 millions d'euros supplémentaires ont été versés pour d'autres programmes. Le niveau moins élevé des paiements effectués pour l'objectif 2 et les programmes INTERREG s'explique par une exécution extrêmement élevée en 2008, lorsque, afin de couvrir les demandes excessives de paiements, des transferts ont été effectués à partir des lignes budgétaires prévues pour les programmes de la période 2007-2013. En 2009, la tendance s'est inversée; dès lors, les crédits de paiement en attente pour la période 2000-2006 ont été transférés aux lignes budgétaires de la période 2007-2013, ce qui a permis une exécution des crédits de paiement de 100 % pour les programmes FEDER financés dans le cadre des deux périodes de programmation.

Pour l'ensemble de la période 2000-2006, un montant de 121,2 milliards d'euros avait été versé aux États membres fin 2009, ce qui représente pour l'ensemble des États membres un taux d'absorption de 93,5 % de la dotation globale de 129,6 milliards d'euros.

Fin 2009, les engagements des années antérieures pour lesquels des paiements devaient encore être effectués (RAL) s'élevaient à 8,4 milliards d'euros, soit 6,4 % du total des engagements, contre 12,6 milliards d'euros à la fin de l'année 2008.

Tout comme en 2008, la règle «n+2» n'a pas été appliquée en 2009. En règle générale, la dernière tranche d'engagements (en l'occurrence 2006) sert à l'exécution des paiements finaux dès que la clôture du programme fait l'objet d'un accord entre les États membres et les services de la Commission. Par conséquent, le montant appelé à être désengagé ne sera calculé qu'à la clôture de chaque programme opérationnel<sup>4</sup>.

### 2.1.2 FSE

L'année 2009 a été satisfaisante pour le Fonds social européen. La consommation des crédits de paiement a atteint 1,54 milliard d'euros, soit 97 % de la dotation annuelle en crédits de paiement.

Fin 2009, le total du reste à liquider (RAL) s'élevait à 4,8 milliards d'euros (contre 6,4 milliards d'euros en 2008), ce qui représente 7 % du montant total des engagements pour la période 2000-2006 et correspond à cinq mois d'engagements sur la base d'une moyenne annuelle de 11 milliards d'euros.

En 2009, comme en 2008, la règle «n+2» n'a pas été appliquée. Le montant total à désengager selon la règle «n+2» pour la période de programmation 2000-2006 sera définitivement arrêté lors de la clôture des programmes opérationnels (Article 105, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 1083/2006).

Pour l'ensemble de la période, un montant de 63,8 milliards d'euros avait été versé aux États membres fin 2009, ce qui représente pour l'ensemble des États membres un taux d'absorption de 93 % de la dotation globale de 68,6 milliards d'euros.

### 2.1.3 FEOGA

Le montant total versé en 2009 était de 468,2 millions d'euros, soit 97,9 % de la dotation annuelle en crédits de paiement [un montant de 417,9 millions d'euros a été transféré au cours de l'année à des lignes budgétaires hors Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA)]. Le taux d'exécution du budget initial prévu pour les crédits de paiement était de 52,3 %.

En termes absolus, le montant versé est de loin inférieur au montant versé en 2008 (1,5 milliard d'euros de moins). Il y a trois raisons principales à cette réduction:

- Les programmes de développement rural financés par le FEOGA-Orientation ont connu un rythme de mise en œuvre très élevé au cours des années précédentes. Fin 2008, 91,9 % de la contribution du Fonds programmée pour l'ensemble de la période avaient déjà été versés et un nombre substantiel de programmes (66 sur un total de 152), avait déjà atteint la limite de paiement de 95 % pour les paiements intermédiaires. Pour ce type de cas, plus aucun autre paiement n'était possible avant la clôture.
- Les faibles dépenses du FEOGA-Orientation en 2009 ont été très largement compensées par les 8,21 milliards d'euros dépensés par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) au titre de la programmation

---

<sup>4</sup> Article 105, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 1083/2006.

2007-2013 en faveur du développement rural (désormais distincte des Fonds structurel).

Fin 2009, le reste à liquider (RAL) du FEOGA-Orientation s'élevait à 1 354,6 millions d'euros, soit 6 % de la dotation totale pour 2000-2006. Ce montant est inférieur de 468,2 millions d'euros au RAL de 1 800 millions d'euros à la fin de l'année 2008.

#### 2.1.4. *IFOP (Instrument financier d'orientation de la pêche)*

Le taux d'absorption global était de 69,5 %, un montant de 114,2 millions d'euros sur les 164,4 millions d'euros disponibles ayant été déboursé pour les États membres. En ce qui concerne le taux d'exécution des crédits de paiement, 103 millions d'euros ont été versés au titre de l'objectif 1 et 11,1 millions d'euros hors objectif 1.

À la fin de l'année 2009, le total du reste à liquider pour l'IFOP s'élevait à 306,2 millions d'euros (contre 449,3 millions d'euros en 2008), ce qui représente 7,8 % du total des engagements pour la période 2000-2006.

Pour l'ensemble de la période, un montant de 3,629 milliards d'euros avait été versé aux États membres fin 2009, ce qui représente pour l'ensemble des États membres un taux d'absorption de 92,2 % de la dotation globale de 3,935 milliards d'euros.

## 2.2. **Mise en œuvre du programme**

### 2.2.1. *Objectif 1*

Les programmes de l'objectif 1 étaient concentrés sur des projets d'infrastructures de base (40,2 %), près de la moitié de ces investissements ayant été consacrés aux infrastructures de transport (49,9 %). Plus d'un tiers (34,9 %) des ressources pour l'objectif 1 ont été investies dans l'environnement productif et les projets axés sur les ressources humaines ont absorbé 22,5 % des ressources.

### 2.2.2. *Objectif 2*

Dans les régions couvertes par l'objectif 2, les programmes ont continué de privilégier les investissements productifs, plus de la moitié des ressources financières ayant été consacrées à cette catégorie (55,4 %). Les infrastructures de base ont constitué le deuxième domaine d'intervention, absorbant 29,2 % de l'ensemble des ressources de l'objectif 2. Dans la catégorie des ressources humaines (10,5 %), la flexibilité de la main-d'œuvre, les activités entrepreneuriales, l'innovation ainsi que les technologies de l'information et de la communication ont constitué les principaux domaines d'investissement (31,6 %).

### 2.2.3. *Objectif 3*

En 2009, l'exécution du programme FSE a continué de privilégier la stratégie européenne pour l'emploi et notamment les mesures visant à améliorer l'employabilité sur le marché du travail (30,6 % des dépenses certifiées), l'éducation et la formation tout au long de la vie (les actions en faveur de l'enseignement et de la formation professionnelle ont représenté 22,8 % des dépenses certifiées), l'inclusion sociale (20,8 %) et l'égalité des chances (6,5 %).

#### 2.2.4. *Pêche hors objectif 1*

Les dépenses des programmes de l'IFOP hors objectif 1 ont été axées sur la transformation, la commercialisation et la promotion des produits de la pêche (26,7 %). La deuxième mesure la plus importante a consisté dans l'ajustement de l'effort de pêche (17,8 %), suivie du renouvellement et de la modernisation de la flotte de pêche (17,5 %), de l'équipement des ports de pêche (16,9 %) et des actions entreprises par les professionnels (formation professionnelle, petite pêche côtière) (12,8 %).

#### 2.2.5 *Initiatives de l'Union européenne*

##### 2.2.5.1. INTERREG

Fin 2009, les 81 programmes relevant d'INTERREG III ou de la politique de voisinage avaient retenu quelque 18 000 projets et réseaux visant à réduire les effets des frontières nationales, des barrières linguistiques et des différences culturelles et à développer les régions frontalières en soutenant le développement stratégique et l'intégration territoriale au sein de zones élargies de l'Union ainsi qu'une meilleure intégration avec les pays voisins. L'efficacité des politiques et des instruments de développement régional a également été soutenue par la diffusion de bonnes pratiques et l'échange d'expériences.

En 2009, la mise en œuvre des programmes a poursuivi sa progression satisfaisante, avec un taux d'exécution des paiements s'élevant à 92 %. Au total, 135 millions ont été désengagés au cours de la période de programmation, grâce à la règle de désengagement automatique.

##### 2.2.5.2. EQUAL

En 2008, les programmes de l'initiative européenne EQUAL ont été clôturés administrativement dans la plupart des États membres. Seuls quelques programmes ont introduit une demande de report de la date limite d'éligibilité à 2009, afin d'accroître le taux d'absorption et de poursuivre les mesures d'intégration.

##### 2.2.5.3. URBAN

En 2009, les travaux de gestion des 71 programmes opérationnels de l'initiative européenne URBAN et du programme URBACT I se sont poursuivis. Le programme URBACT II, l'un des principaux instruments de l'initiative «Les régions, actrices du changement économique», a démarré avec succès en 2008 et 2009. Au total, dix-neuf réseaux thématiques et six groupes de travail ont été lancés.

##### 2.2.5.4. LEADER+

L'initiative communautaire LEADER+ comportait trois actions: la mise en œuvre de stratégies de développement local grâce à des partenariats public-privé, la coopération entre les territoires ruraux et le développement de réseaux. En ce qui concerne la période 2000-2006, le nombre de programmes LEADER+ qui ont été approuvés pour l'UE-15 s'élève à 73. Les États membres ayant récemment adhéré à l'Union avaient la possibilité d'intégrer des mesures de type LEADER+ dans leurs programmes FEOGA objectif 1. En 2009, la Commission a également reçu les



rapports finaux des programmes clôturés fin 2008. La prolongation de la période d'éligibilité jusqu'au 30 juin 2009 a été demandée pour 41 programmes LEADER+.

### 2.2.6 *Actions innovatrices*

#### 2.2.6.1. FEDER

La direction générale de la politique régionale a également géré 181 programmes régionaux d'actions innovatrices (sur les 150 actions clôturées au 31 décembre 2009, 28 l'ont été au cours de l'année 2009), qui contribuent à promouvoir l'innovation stratégique dans les régions en expérimentant des méthodes et des pratiques innovantes destinées à améliorer le niveau d'innovation et la qualité de l'aide de l'UE selon trois thèmes: connaissances et innovation technologique, société de l'information et développement durable.

#### 2.2.6.2 FSE

En 2009, les actions innovatrices restantes pour 2005 et 2006 ont été clôturées. La clôture des projets s'est déroulée comme prévu. Seul un projet n'a pas été finalisé, en raison de la soumission tardive des clarifications par le promoteur (cette clôture a finalement eu lieu au premier semestre 2010).

## 3. COHERENCE ET COORDINATION

### 3.1. Cohérence avec les autres politiques de l'Union européenne

Les rapports précédents ont fourni des précisions sur les évolutions pertinentes en matière de garantie de la cohérence entre la politique de cohésion et d'autres priorités politiques de l'UE telles que la politique de la concurrence, le marché intérieur, l'environnement, le transport et les objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes. Aucune modification spécifique n'est à signaler au cours des derniers mois de mise en œuvre des programmes 2000-2006 dans les exigences ou les attentes vis-à-vis des autorités de gestion.

### 3.2. Coordination des instruments

#### 3.2.1. *Fonds structurels et Fonds de cohésion*

Au cours de la période 2000-2006, les 25 États membres ont tous bénéficié du soutien des Fonds structurels, tandis que treize États membres ont perçu également des aides du Fonds de cohésion qui intervient en faveur des pays les moins prospères. La programmation et la mise en œuvre des Fonds structurels ont été soigneusement coordonnées entre elles et par rapport au Fonds de cohésion (notamment en ce qui concerne le FEDER), afin d'éviter la redondance des projets subventionnés.

#### 3.2.2. *Les Fonds structurels, la BEI et le FEI*

La Commission, la BEI et le FEI ont renforcé leur coopération en mettant sur pied les trois initiatives JASPERS, JEREMIE et JESSICA.

JASPERS - Joint Assistance to support Projects in European Regions (Assistance conjointe à la réalisation de projets dans des régions d'Europe) - est un instrument d'assistance technique destinés aux douze pays qui ont rejoint l'UE en 2004 et 2007

afin de les aider à préparer des grands projets qui seront soutenus par des fonds européens. En novembre 2008, la Commission a décidé d'accroître, à partir de 2009, les ressources octroyées à JASPERS de 25 % par rapport à 2008, dans le cadre des mesures de relance économique.

JEREMIE - Joint European Resources for Micro-to medium Enterprises (Ressources européennes conjointes pour les PME et les microentreprises) - constitue l'initiative conjointe de la Commission et du Fonds européen d'investissement (FEI) destinée à accroître l'utilisation d'instruments d'ingénierie financière dans le cadre de la politique de cohésion afin d'améliorer l'accès des PME au financement pour leur permettre de croître et d'investir dans l'innovation, ainsi que pour faciliter la création de nouvelles entreprises.

JESSICA - Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas (Soutien européen conjoint à l'investissement durable dans les zones urbaines) - constitue l'initiative conjointe de la Commission, de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) destinée à accroître l'utilisation d'instruments d'ingénierie financière dans le cadre de la politique de cohésion afin de soutenir l'investissement dans des projets durables de développement et de rénovation urbains.

#### 4. ÉVALUATIONS

En 2009, la Commission a continué de réaliser des évaluations à l'appui des prises de décision dans le cadre de la politique de cohésion.

##### *FEDER*

En 2009, la Commission a poursuivi l'évaluation ex post des objectifs 1 et 2 pour la période 2000-2006 en recourant à un ensemble de quatorze «modules de travail» interconnectés pour évaluer l'impact et l'efficacité de la politique de cohésion. Les résultats des études ont été publiés dans le rapport de synthèse de l'évaluation ex post en avril 2010.

En outre, la Commission a lancé les évaluations suivantes en 2009: 1) l'évaluation ex post du Fonds de cohésion (y compris l'ancien ISPA), 2) deux autres évaluations pour les objectifs 1 et 2 de la période 2000-2006.

##### *FSE*

Les travaux concernant l'évaluation ex post du FSE dans la période de programmation 2000-2006 ont également suivi leur cours. Les résultats provisoires de la principale évaluation ex post du FSE étaient disponibles fin 2009 / début 2010. L'évaluation ex post de l'initiative européenne EQUAL a été lancée début 2009 et ses résultats préliminaires ont été présentés début 2010.

Outre la principale évaluation ex post de la période 2000-2006, une évaluation thématique du soutien du FSE à la méthode ouverte de coordination en matière de protection sociale et d'inclusion sociale a été réalisée, ainsi qu'une évaluation de l'impact du FSE sur le fonctionnement du marché du travail et sur les investissements dans les infrastructures en capital humain, par le biais d'un soutien aux systèmes et aux structures.

*Évaluation ex post de LEADER+*

En 2009, la Commission a lancé l'évaluation ex post de Leader+. Cette évaluation porte sur l'efficacité, l'utilité, la pertinence et la durabilité des programmes LEADER+ et des mesures de type «LEADER+» telles que mises en œuvre respectivement par les États membres de l'UE-15 et de l'UE-10.

**5. CONTROLES**

**5.1. FEDER**

Dans le cadre de sa stratégie destinée à obtenir des garanties quant à la régularité des dépenses effectuées à la clôture des programmes FEDER pour la période de programmation 1994-1999, une enquête d'audit de clôture a été réalisée entre 2003 et 2009. L'enquête a conclu que 7 des 54 programmes audités ne nécessitaient aucune correction. Pour 25 programmes, les États membres ont accepté les corrections financières proposées par la Commission. Pour 22 autres programmes, des corrections financières ont été appliquées par décision de la Commission.

Concernant la période de programmation 2000-2006, une enquête d'audit a été lancée mi-2004 afin d'examiner le fonctionnement effectif d'éléments clefs des systèmes de gestion et de contrôle dans les États membres, pour les programmes principaux. Les audits comportent deux phases: un examen des systèmes et un audit d'un échantillon représentatif des projets. Le travail de contrôle sur place initialement prévu a été achevé fin 2006 pour l'UE-15 et fin 2007 pour l'UE-10. Des audits supplémentaires ont été menés sur des programmes de l'UE-15 en 2007-2008 pour élargir la couverture de l'audit ou tenir compte de risques spécifiques, ou encore pour un suivi de la mise en œuvre de plans d'action. Fin 2009, un total de 220 missions d'audit (à l'exclusion d'INTERREG) portant sur le fonctionnement d'éléments clefs des systèmes de gestion et de contrôle dans les États membres avait été réalisé. Les programmes audités représentent 43 % des programmes principaux et 76 % de la contribution prévue du FEDER. En ce qui concerne INTERREG, une enquête d'audit distincte lancée en 2006 et mise en œuvre ultérieurement en 2007 et 2008 a été conclue en 2009 pour la plupart des 23 programmes examinés, ce qui représente 54 % des montants engagés.

**5.2. FSE**

La Commission a adopté sept décisions de correction financière pour les programmes du FSE 1994-1999 concernant le Luxembourg, l'Espagne, la Belgique et la Finlande.

Au cours de la période de programmation 2000-2006, les travaux réalisés par la direction générale «Emploi, affaires sociales et égalité des chances» ont compris l'évaluation des descriptions des systèmes de gestion et de contrôle, l'analyse des rapports d'audit des systèmes nationaux et des rapports de contrôle annuels dans le cadre de réunions de coordination bilatérales annuelles, ainsi que trois grandes enquêtes d'audit (la première portant sur la vérification du fonctionnement effectif des systèmes de gestion et de contrôle dans les États membres, la deuxième sur les dépenses engagées au titre des projets afin d'obtenir une assurance raisonnable de la conformité avec le cadre législatif, et la troisième consacrée à la révision des travaux

des organismes de clôture dans les différents États membres, en prévision de la clôture des programmes 2000-2006).

Dans le cadre des enquêtes d'audit susmentionnées, les unités d'audit avaient, fin 2009, effectué des missions sur place dans les États membres couvrant 94,9 % des programmes opérationnels.

### **5.3 FEOGA**

Le programme d'évaluation ex post prévu pour la période 1994-1999 avait déjà été mené à bien en 2006. Les dernières procédures de correction financière ont été menées à bien en 2009 (la dernière en février 2010).

Vingt-six programmes ont fait l'objet d'un audit en 2009 pour la période 2000-2006 (UE-25). Au total, fin 2009, 103 programmes sur 152 avaient fait l'objet d'un audit (soit 67,8 %), couvrant 21,7 milliards d'euros (soit 96,4 %) sur les dépenses totales programmées. Les problèmes généralement relevés étaient le caractère inadéquat des contrôles de gestion, l'absence de vérification des critères d'éligibilité conformément aux dispositions de la législation en matière d'agriculture et le faible taux de contrôles indépendants. Ces constatations font actuellement l'objet d'un suivi en concertation avec les États membres concernés, dans le cadre de procédures de correction financière. Plusieurs procédures de correction financière sont en cours. Trois décisions de correction financière concernant trois programmes ont été adoptées par la Commission dans le courant de l'année.

### **5.4 IFOP**

En 2009, aucun paiement n'a été effectué pour les programmes de la période 1994-1999. Fin 2009, 50 programmes sur 52 ont été clôturés (96 %). La procédure pour les deux programmes restants sera finalisée au premier semestre 2010.

Depuis le début de la période de programmation 2000-2006, la direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) a effectués au total 53 missions d'audit portant sur l'ensemble de ses programmes monofonds (dix-huit programmes représentant une contribution initiale au budget de 3 608 millions d'euros, soit 87 % du budget total 2000-2006) ainsi que sur dix-huit programmes plurifonds représentant une contribution de 374,6 millions d'euros (9,5 % de l'ensemble du budget initial pour la période 2000-2006). Au total, les audits de systèmes de la DG MARE ont couvert des programmes représentant 96,5 % de la contribution initiale totale de l'IFOP pour la période 2000-2006. Pour les autres programmes, l'assurance est obtenue grâce au travail de contrôle mené par d'autres directions générales sur les Fonds structurels et/ou par des audits nationaux.

Les neuf audits IFOP effectués en 2009 portaient sur dix programmes opérationnels. S'agissant des autres programmes, les audits étaient axés sur la vérification et le suivi du bon fonctionnement des systèmes de gestion et de contrôle pour la période 2000-2006 et sur la préparation de la clôture.

## 5.5. OLAF

En 2009, l'OLAF a effectué dans les États membres 38 missions relatives à des actions cofinancées par les Fonds structurels. Environ 28 de ces missions concernaient des contrôles sur place<sup>5</sup> (missions au cours desquelles 49 contrôles sur place ont été menés sur des opérateurs économiques) et 10 autres types de missions ont été menés afin de réunir des informations ou de fournir une assistance aux administrations nationales ou aux autorités judiciaires.

En 2009, conformément au règlement (CE) n° 1681/94<sup>6</sup> tel que modifié<sup>7</sup> et au règlement (CE) n° 1828/2006<sup>8</sup> tel que modifié<sup>9</sup>, les États membres ont signalé à la Commission quelque 4 839<sup>10</sup> irrégularités portant sur un montant de 1,2 milliard d'euros et concernant des mesures cofinancées des périodes de programmation 1994-1999, 2000-2006 et 2007-2013. Vingt et une notifications concernent la période de programmation 1994-1999, pour un impact financier d'environ un million d'euros. Les États membres ont informé la Commission que des procédures administratives et/ou judiciaires ont été achevées au niveau national pour un certain nombre de cas et qu'un montant de 480,2 millions d'euros a été recouvré.

## 6. COMITES ASSISTANT LA COMMISSION

### 6.1 Comité de coordination des Fonds (COCOF)

En 2009, les principaux thèmes abordés par le comité de coordination des Fonds (COCOF) étaient le règlement de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1828/2006, le concept de confiance dans les travaux des autres auditeurs, les indicateurs de fraude concernant le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion, les risques tolérables, le manuel de référence sur l'audit pour les Fonds structurels et le financement sur le budget d'assistance technique 2007-2013 de missions d'assistance technique des programmes 2000-2006 effectuées après la date limite d'éligibilité .

### 6.2. Comité du FSE

En 2009, conformément à l'article 163 du traité, le comité du FSE a examiné dans le cadre du soutien apporté par le FSE aux partenaires sociaux un ensemble d'outils permettant de recourir aux Fonds structurels et au Fonds de cohésion en garantissant l'accès et la non-discrimination des personnes handicapées. Le comité du FSE a également examiné la mise en œuvre du plan européen pour la relance économique, la future stratégie Europe 2020 et le sixième rapport d'étape sur la cohésion économique et sociale. Le groupe de travail technique a examiné, entre autres questions, la simplification du règlement général et du règlement du FSE, ainsi que la mise en œuvre des options simplifiées en matière de coûts (taux forfaitaires, barèmes standard de coûts unitaires et montants forfaitaires).

---

<sup>5</sup> Règlement (CE) n° 2185/1996, JO L 292 du 15.10.1996, p. 2

<sup>6</sup> JO L 178 du 12.7.1994, p.43

<sup>7</sup> Par le règlement (CE) n° 2035/2005 (JO L 328 du 15.12.2005, p. 8).

<sup>8</sup> JO L 371 du 27.12.2006, p. 1.

<sup>9</sup> Par le règlement (CE) n° 846/2009 (JO L 250, du 23.9.2009, p.1).

<sup>10</sup> 2008: nombre de cas communiqués:3 869; montant total concerné par les notifications: 528 647 682 euros.

### **6.3 Comité des structures agricoles et du développement rural (STAR)**

Le comité STAR s'est réuni à trois reprises en 2009 et a émis un avis favorable sur une modification du programme de développement rural SAPARD pour la Bulgarie en application du règlement (CE) n° 1268/1999 du Conseil.

### **6.4 Comité du secteur de la pêche et de l'aquaculture (CSPA)**

Le comité du secteur de la pêche et de l'aquaculture (CSPA) s'est réuni deux fois en 2009. Les principaux thèmes abordés lors de ces réunions comprenaient l'évaluation ex post et la clôture de l'IFOP. A également été présenté un exposé portant sur les règles relatives aux marchés publics, lors duquel les États membres se sont vu rappeler leurs obligations.